



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 novembre 2017

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 23 novembre 2017**

-----

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 26

Représentés par pouvoir : 4

Absents sans pouvoir : 3

L'an deux mille dix sept, le vingt trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

**Étaient présents** : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laëtitia DAVID, Anne MONNEAU, Philippe DUBOIS, Yanne BENOIST, Gérard GARRIDO, Christine RENIER.

**Représentés par pouvoir** : François PILLOT a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Nicole BELLANGER, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Camille LECUIT, Joël AGEORGES a donné pouvoir à Christine RENIER.

**Absents sans pouvoir** : Philippe LACROIX, Yanne BENOIST, Ilizette SA.

**Secrétaires de séance** : Catherine PARDILLOS, Christine RENIER.

**Session ordinaire**

## CONVOCAATION

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique et des marchés  
publics

Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET  
Responsable du service du conseil municipal  
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82  
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 13 novembre 2017

**Objet** : Convocation au conseil municipal du 19 septembre 2017

**Pièce(s) jointe(s)** : 1 note explicative de synthèse (L.2121-12 CGCT) - Les pièces annexes et les procès verbaux à adopter sont communiqués aux élus par voie dématérialisée.

Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Fondettes, **le 23 novembre à 20 heures, salle du conseil municipal** et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

### Ordre du jour

- Désignation des secrétaires de séance
- Adoption des procès verbaux des 19 septembre 2017 et 19 octobre 2017
- Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

#### ↳ DOMAINE ET PATRIMOINE

1. Changement de dénomination de la partie basse de la rue des Cossons

#### ↳ LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

2. Convention amiable pour la mise en place d'ouvrages de vidéoprotection sur des propriétés privées

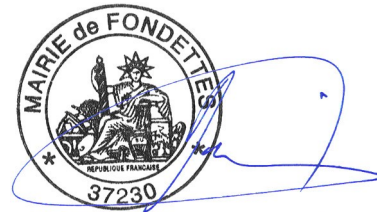
#### ↳ SERVICES PUBLICS

3. Rapport d'activité 2016 de la concession de distribution publique de gaz confiée à GrDF
4. Rapport d'activité 2016 dressé par Tours Métropole Val de Loire et ses annexes
  - 4B - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement
  - 4C - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers
  - 4D - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable

- Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire de Fondettes,**



**Cédric de OLIVEIRA**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017 TABLE DES MATIERES

• Désignation des secrétaires de séance	5
• Adoption du procès-verbal du 19 septembre 2017 et du 19 octobre 2017	5
• Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal	6
1. Changement de dénomination de la partie basse de la rue des Cossons	7
2. Convention amiable pour la mise en place d'ouvrages de vidéoprotection sur des propriétés privées	9
3. Délégations de services publics – Rapport d'activité 2016 de la concession de distribution publique de gaz confiée à GrDF	10
4. Rapport d'activité 2016 dressé par Tours Métropole Val de Loire et ses annexes	13
4 B. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement	15
4 C Rapport annuel sur le prix et la qualité du traitement des déchets ménagers	17
4 D Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable	19
• Questions diverses	27

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

### Élection des secrétaires de séance

Monsieur le Maire propose de nommer deux secrétaires de séance, un pour la majorité et un pour le groupe Agir pour Fondettes.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Catherine PARDILLOS pour la majorité et Christine RENIER pour le groupe Agir pour Fondettes, en qualité de secrétaires de séance.

### Adoption des procès-verbaux

Les procès verbaux des conseils municipaux des 19 septembre 2017 et 19 octobre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

● **Donner acte des décisions du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Toutes les décisions du Maire s'inscrivent dans le cadre des crédits ouverts au budget ou des autorisations de programme et crédits de paiement votés par le Conseil Municipal.

Date	Numéro	Nomenclature - objet
29/09/17	DC201709/29G126	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une case de columbarium dans le cimetière du Cœur de ville (Col C n° 7 – recette 300 €)
02/10/17	DC20171002G127	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (D G-02 – recette 300 €)
05/10/17	DC2071005A128	<b>Domaine et patrimoine</b> – Convention d'utilisation par l'Institut Professionnel des Métiers du Sport des salles sportives de l'Espace sportif de la Choisille dans le cadre de la formation d'étudiants (coût horaire 11,50 €/ 2 x 4 courts badminton)
05/10/17	DC20171005A129	<b>Domaine et patrimoine</b> – Convention d'utilisation par la section des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Ouest Agglo de la salle polyvalente et de la piste d'athlétisme (à titre gracieux)
05/10/17	DC20171005A130	<b>Domaine et patrimoine</b> – Convention d'utilisation par l'ADAPEI 37 du dojo Guy Lebaupin et de la salle polyvalente située dans l'enceinte du gymnase Pierre Pilorger (à titre gracieux)
10/10/17	DC20171010G131	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (B G-06 – recette 300 €)
10/10/17	DC20171010G132	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (A D-19 – recette 150 €)
10/10/17	DC20171010G133	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (A D-20 – recette 150 €)
16/10/17	DC20171016F134	<b>Commande publique</b> – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du secteur des Grands Champs et son aménagement – actualisation du forfait de rémunération (Mandataire BET 21 de Joué-Lès-Tours et bureau ADEV ENVIRONNEMENT) : (A) suppression de la Tranche 1 et intégration dans la Tranche 2 des aménagements hydrauliques (B) modification du taux de rémunération sur la tranche ferme du marché qui passe de 1,824 % à 1,73%
16/10/17	DC20171016F135	<b>Commande publique</b> – Avenant en moins-value dans le cadre du marché de travaux d'entretien des pelouses, des haies, des massifs arbustifs et des cheminements piétons (avec CREA'VERT de Fondettes soit une suppression de prestations à hauteur de 35 016,49 € HT)
16/10/17	DC20171016F136	<b>Finances Locales</b> – Tarif d'occupation de la place du 11 Novembre par Monsieur PASQUET pour installer son manège du 15 octobre au 6 novembre 2017 (110 €)
19/10/17	DC20171019I137	<b>Commande publique</b> – Contrat de maintenance du système de Géo-Verbalisation Electronique GVe avec la Société Logitud Solution (68) (forfait annuel 396 € HT avec prorata temporis de 66 €)
19/10/17	DC20171019I138	<b>Commande publique</b> – Contrat de service de maintenance et d'hébergement du logiciel Concerto avec la société Arpège (44) (forfait annuel de service : 1 794,58 € HT et abonnement annuel de 361,55 € HT)

20/10/17	DC20171020G139	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (M G-25– recette 300 €)
26/10/17	DC20171026G140	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur historique (D-45 –recette : 300 €)
26/10/17	DC20171026F141	<b>Commande publique</b> – Marché d'entretien des portes automatiques du Centre Culturel de l'Aubrière (avec l'entreprise PORTALP FRANCE pour un prix forfaitaire annuel de 400 € HT)
30/10/17	DC20171030F143	<b>Commande publique</b> – Marché pour la reliure des actes de la Collectivité – 4 années (avec l'entreprise RELIURE RICHARD pour le prix de 2 754 € HT)
06/11/17	DC20171106G144	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (J D-30 – recette : 150 €)
06/11/17	DC20171106G145	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (R D-10 – recette : 150 €)
07/11/17	DC20171107G146	<b>Domaine et patrimoine</b> – Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (D G-03 – recette : 300 €)
09/11/17	DC20171109F150	<b>Commande publique</b> – Marché d'aménagement d'une aire de jeux (parc botanique avec CREA COMPOSITE pour 49 231,97 € HT)
10/11/17	DC20171108G147	<b>Domaine et patrimoine</b> – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière du Cœur de ville (J D-20 – recette : 150 €)

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques sur le donner acte du Maire au Conseil Municipal.

**Madame RENIER** souhaite des précisions sur l'avenant en moins-value dans le cadre du marché de travaux d'entretien des pelouses, des haies, des massifs arbustifs et des cheminements piétons avec CREA'VERT.

**Monsieur le Maire** explique que la société CREA'VERT rencontrait des difficultés et quelle avait cessé son activité pour la ville de Fondettes. Les travaux ont été repris par la Société GIRAUD.

## 1. DL20171123M01 – Domaine et patrimoine – Changement de dénomination de la partie basse de la rue des Cossons

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

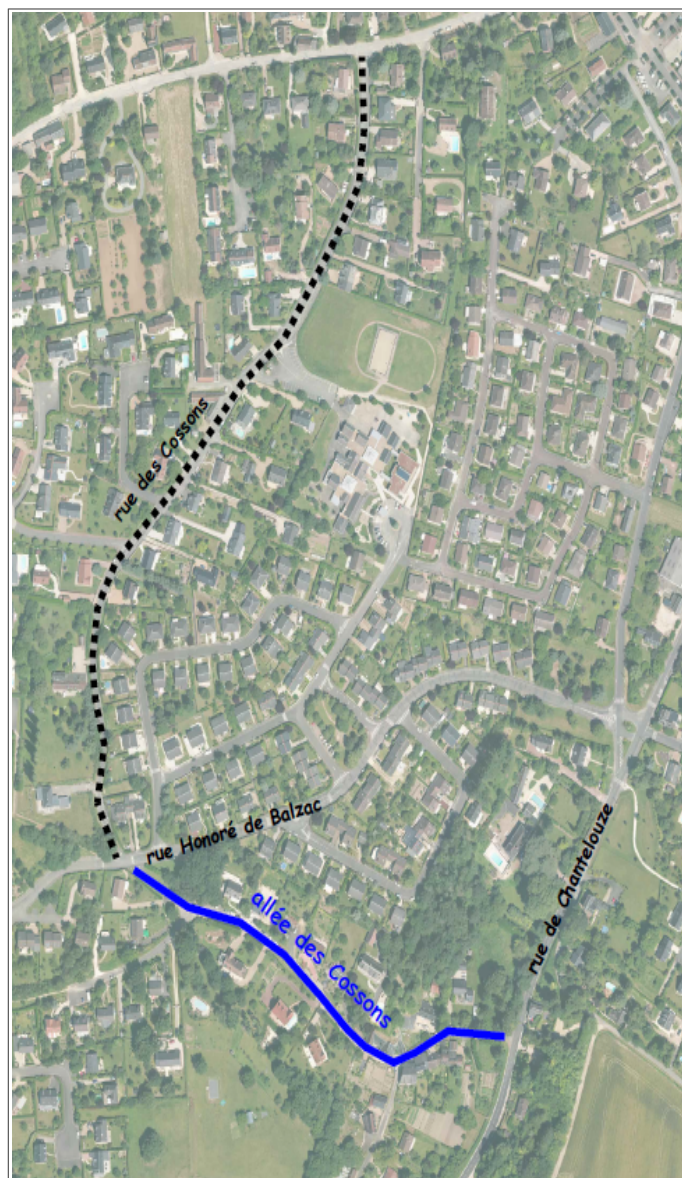
Pour faciliter la localisation des habitations, la commission aménagement urbain, cadre de vie et développement durable, réunie le 9 novembre 2017, propose de modifier le nom de la partie basse de la rue des Cossons, sise entre la rue Honoré de Balzac et la rue de Chantelouze.

En effet, la rue des Cossons, qui s'étend actuellement entre la rue de Chantelouze et la rue de la Bruzette, présente une discontinuité au-delà du numéro 17. Une partie non carrossable entre le n°17 et le n°19 engendre des difficultés de repérage notamment pour **les services de secours** (SAMU, Pompiers...) et les livreurs.

Il est proposé de rebaptiser cette portion « allée des Cossons ».







**Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques sur cette proposition de délibération et propose de procéder au vote.

La délibération suivante est adoptée :

**DL20171123M01 – Domaine et patrimoine – Changement de dénomination de la partie basse de la rue des Cossons**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-28,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 9 novembre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY,

Considérant qu'il convient de localiser les habitations, notamment en cas d'intervention des services de sécurité et de secours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de modifier le nom de la partie basse de la rue des Cossons, sise entre la rue Honoré de Balzac et la rue de Chantelouze ;

- **DÉCIDE** de dénommer la voie située dans le prolongement de la rue des Cossons, entre la rue Honoré de Balzac et la rue de Chantelouze : « **allée des Cossons** » ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la matérialisation des plaques indicatives seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 2152).

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 15/12/2017*

*Publication : 15/12/2017*

## **2. DL20171123M02 – Finances locales - Convention amiable pour la mise en place d'ouvrages de vidéoprotection sur des propriétés privées**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Par délibération en date du 13 décembre 2016 , le Conseil Municipal a adopté l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le développement d'un dispositif de vidéoprotection des bâtiments communaux. Suivant la réglementation en vigueur, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a délivré l'autorisation de mise en fonctionnement du dispositif. Le poste de contrôle a été installé à proximité des locaux de la police municipale.

Afin de poursuivre l'installation du système de vidéoprotection, il convient de conclure des conventions avec les propriétaires de certaines habitations en vue de la pose de caméras, relais vidéo et câblage d'alimentation, par une entreprise spécialisée et agréée.

La convention amiable à adopter, crée un droit d'accès sur la propriété privée au profit de la Ville, de toute personne qui s'y substituerait ou des entreprises dûment habilitées par elle, en vue de la réalisation des ouvrages, de la surveillance, de l'entretien, de la réparation ou du remplacement du matériel.

La mise en place des ouvrages sur la façade et les murs ainsi que le droit d'accès ne donneront lieu à aucune indemnisation. Toutefois, le propriétaire pourrait être indemnisé de tout dommage occasionné lors de la réalisation des travaux. A cet effet, un état des lieux avant et après travaux sera réalisé.

La Ville s'engage, par l'orientation des caméras et le système de marquage numérique mis en place, à garantir le respect à la vie privée du propriétaire et de tout occupant du bâtiment.

La convention est conclue entre les parties pour la durée d'autorisation initiale de l'arrêté préfectoral, soit pour 5 années. Elle sera renouvelée tacitement sous réserve d'une nouvelle autorisation préfectorale à l'issue de cette première échéance. Elle peut être résiliée par le propriétaire sous réserve de respecter un préavis de 6 mois.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques sur cette proposition de délibération et donne la parole à Monsieur GARRIDO.

**Monsieur GARRIDO** : « Considérant les arguments que j'avais développé lors de la commission aménagement urbain et considérant le vote contre que nous avons émis lors de la proposition dernièrement, nous voterons contre cette disposition »

**Monsieur le Maire** : « Y avait-il d'autres remarques chers collègues ? Bien, je vous propose de passer au vote »

La délibération suivante est adoptée :

## **DL20171123M02 – Finances locales - Convention amiable pour la mise en place d'ouvrages de vidéoprotection sur des propriétés privées**

Le Conseil Municipal,

Vu les arrêtés préfectoraux portant autorisation de mise en place du dispositif de vidéoprotection en date des 24 avril 2017 et 28 juillet 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 portant adoption de l'AP/CP relatif à la vidéoprotection,

Entendu le rapport de Monsieur LAUNAY,

Considérant qu'il convient de prévoir les conditions de mise en place des ouvrages de vidéoprotection,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 3 voix contre (Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES, groupe Agir pour Fondettes) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions à intervenir et tout acte en exécution de la présente délibération ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus dans les crédits de paiement 2017 inscrits au budget principal de l'exercice en cours

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 15/12/2017*

*Publication : 15/12/2017*

## **3. DL20171123M03 – Finances locales - Délégations de services publics – Rapport d'activité 2016 de la concession de distribution publique de gaz confiée à GrDF**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de Fondettes est régie par un contrat de concession exécutoire en 1999, pour 30 ans, confié à Gaz réseau Distribution France (GrDF). Le compte-rendu d'activités 2015 transmis par GrDF détaille les événements essentiels de la vie de la concession.

Suivant les dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante.

Le rapport de délégation de service public a pour objet d'assurer la transparence de l'action municipale et l'information de la population. Le rapport répond à un souci d'amélioration du service public, particulièrement lorsque sa gestion est déléguée.

Le rapport annuel 2016 a été présenté à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 9 novembre 2017. Un exemplaire du rapport annuel est mis à la disposition du public.

### **EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE GRDF SUR FONDETTES**

#### **Chiffres clés de la concession :**

- 1 737 clients
- 62 932 m de réseau
- 40 121 MWh acheminés

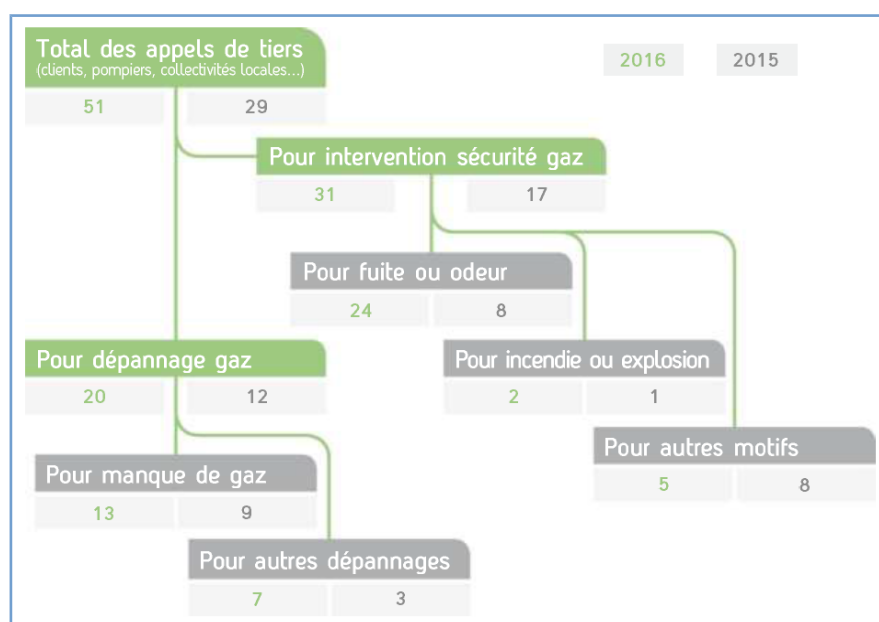
## Le Patrimoine

Longueur du réseau par matière	2014	2015	2016
Polyéthylène	52 839	52 982	53 201
Acier	9 733	9 731	9 731
Autres matériaux	0	0	0
<b>Total</b>	<b>62 572</b>	<b>62 713</b>	<b>62 932</b>

## La Sécurité

	2013	2014	2015	2016
Nombre total d'appels à l'Urgence Sécurité Gaz	50	25	29	51
Nombre total d'incidents	20	6	12	34

En 2016 sur le département d'Indre-et-Loire, 99,30 % des interventions sécurité ont été réalisées dans un délai inférieur à 1 heure.



## Le suivi des travaux de tiers

DT-DICT avec présence d'ouvrages GrDF	2013	2014	2015	2016
Nombre de DT	38	41	33	49
Nombre de DICT	183	189	164	222

## Les flux de gaz naturel

Tarifs d'acheminement	Nbre de points de livraison		Quantité de gaz livrée (MWh)	
	2015	2016	2015	2016
T1 et T2	1715	1725	27 273	30 605
T3	12	12	8 627	9 516
T4	0		0	
TP	0		0	
<b>Total</b>	<b>1 727</b>	<b>1 737</b>	<b>35 900</b>	<b>40 121</b>

**Les clients de la concession****Les données d'acheminement - Synthèse de l'activité d'acheminement sur la concession**

Clients de la concession	2013	2014	2015	2016
Nombre de points de livraison	1 631	1 668	1 731	1 737
Quantités d'énergie acheminées (MWh)	41 801	33 214	35 566	40 121
Recettes d'acheminement (€)	483 087	445 370	489 796	542 918

**Les principales prestations réalisées sur la concession**

Principales demandes de prestations	2013	2014	2015	2016
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	235	225	193	162
Mise hors service	79	103	76	92
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	11	15	7	4
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	26	73	103	85
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	9	17	9	5
Déplacement vain ou annulation tardive	20	15	7	7

**Liste des principaux chantiers de développement du réseau réalisés en 2016**

Localisation	Longueur
24 rue de la République	75 m
Rue de la Planche	60 m
Avenue du Général de Gaulle	31 m
6 rue des Clérisseaux	30 m
5 rue de Chantelouze	23 m
<b>TOTAL</b>	<b>219 m</b>

**Accessibilité**

Accessibilité des compteurs	2015	2016
<b>Nombre de compteurs actifs</b>	1 689	1 705
dont accessibles	1 655	1 670
<b>Nombre de compteurs inactifs</b>	31	27
dont accessibles	28	26
<b>Taux d'accessibilité sur la concession</b>	<b>97,80 %</b>	<b>97,90 %</b>

Un compteur accessible est situé en dehors du logement et ne nécessite pas la présence du client pour le relevé

**Les recettes liées à l'acheminement du gaz naturel**

2014	2015	2016
454 408 €	489 796 €	542 918 €

**Les charges d'exploitation**

Les charges pour notre concession (en € HT)	2015	2016
<b>Charges totales d'exploitation</b>	<b>277 903</b>	<b>287 791</b>
Dont main-d'œuvre	108 504	115 909
Dont achats matériel, fournitures et énergie	23 808	20 729
Dont sous-traitance	10 161	11 402
Dont autres charges d'exploitation	102 385	107 868
Dont redevances	8 682	8 272

Dont impôts et taxes	6 637	7 124
Dont contribution des fonctions centrales	17 727	16 487

#### Les redevances

Les redevances pour notre concession (en €)	2015	2016
Redevance contractuelle	5 842 €	5 846
Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)	2 840 €	2 426

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques sur cette proposition de délibération et propose de procéder au vote.

La délibération suivante est adoptée :

### **DL20171123M03 – Finances locales - Délégations de services publics – Rapport d'activité 2016 de la concession de distribution publique de gaz confiée à GrDF**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-3,

Vu le rapport annuel de concession de GrDF (Gaz réseau Distribution France) pour l'exercice 2016,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 9 novembre 2017,

Entendu le rapport de Monsieur LAUNAY qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**- APPROUVE** le rapport annuel de concession de GrDF (Gaz réseau Distribution France) pour l'exercice 2016

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 15/12/2017*

*Publication : 15/12/2017*

### **4. DL20171123M04 – Intercommunalité - Rapport d'activité 2016 dressé par Tours Métropole Val de Loire et ses annexes**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

L'article L.5211-39 du CGCT dispose que le maire présente au conseil municipal, en séance publique, le rapport d'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

Les rapports suivants accompagnent obligatoirement le rapport d'activité de l'EPCI :

- rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement (L.2224-5 et D.2224-5 CGCT)
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (L.1411-13 et L.2313-1)

Le rapport d'activité de Tour(s)plus pour 2016, dressé par les services de la Métropole, a fait l'objet d'une présentation d'ensemble à tous les élus des communes membres lors d'une réunion générale le 27 septembre 2017.

Un exemplaire du rapport annuel est mis à la disposition du public.

### **Préambule du rapport – faits marquants**

L'année 2016 est une année charnière pour le territoire. L'ensemble des élus locaux et au premier rang, les élus de la communauté d'agglomération, la classe politique tourangelle et les forces vives se sont fortement mobilisés pour atteindre un objectif ambitieux : devenir l'une des 22 métropoles françaises.

Le Conseil de développement (CODEV) 2016-2020, a été installé le 9 septembre 2016. Composé de 116 membres bénévoles, le CODEV a pour mission d'apporter le regard de la société civile dans sa diversité, à côté des instances représentatives de la métropole, sur le projet de territoire ou encore la conception et l'évaluation des politiques locales de développement. Force de proposition, le CODEV peut s'autosaisir de tout sujet d'intérêt général concernant le territoire et émettre des avis qui sont rendus publics. Il a, par exemple, rendu un avis sur la stratégie locale de gestion des risques d'inondations.

### **Les actions développées dans le rapport 2016**

- Développement économique, tourisme et aménagement numérique : dynamisation des entreprises du territoire, séminaire consacré aux parcs d'activités,
- Mobilités et infrastructures : le réseau bus-tram plébiscité, la ponctualité et la régularité du réseau, un réseau toujours plus accessible,
- Habitat et politique de la ville : favoriser le logement abordable, engager de nouveaux projets de rénovation urbaine,
- Culture et sport : les travaux d'achèvement du Centre de Création Contemporaine Olivier Debré, un nouvel équipement culturel au sud du territoire « La Parenthèse » à Ballan-Miré, la rénovation du Centre aquatique du Lac, la halle des sports de Berthenay,
- Collecte et propreté urbaine : l'organisation de la collecte, le tri et la valorisation, la prévention des déchets, la communication de proximité, la propreté urbaine au quotidien,
- Le développement durable et l'énergie : un projet de jardins collectifs naturels à la Gloriette, les milieux aquatiques et inondations, le service communal de l'énergie au service des communes,
- Les relations partenariales, le SMAT,
- Le fonctionnement des instances et le budget.

Ces éléments ont été exposés à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 9 novembre 2017 et Monsieur le Maire propose d'en prendre acte.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'assainissement, du service public d'élimination des déchets, ainsi que le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable font l'objet d'une délibération spécifique.

**Monsieur le Maire** annonce la projection du film de la Métropole présenté lors de la réunion générale le 27 septembre 2017. A l'issue du déroulement filmé, il demande s'il y a des remarques sur le rapport d'activité de Tours Métropole et donne la parole à Monsieur GARRIDO.

**Monsieur GARRIDO** : « Je voulais dire que 2016 et 2017 ont été pour Tour(s)plus des années de changement, on pourrait même dire de chamboulement. C'est vrai que l'on entend à travers ce film là, de l'enthousiasme et énormément d'espoir. Faire partie des 22 métropoles de France, cela veut dire rentrer dans le concert des grands, mais ça veut dire aussi que la bataille sera d'autant plus difficile. En effet, nous avons entendu, il y a trois jours, le Ministre de l'Intérieur faire part de ses choix en ce qui concerne les métropoles. Pour lui, il n'y aurait que huit métropoles en France qui sont d'importance et qui méritent toute l'attention, les autres seraient, d'après lui, des sous-métropoles. Et puis j'ai entendu dire qu'il y aurait aussi une amputation de l'ordre de dix millions d'euros sur les métropoles, ce qui nous concerne. Tout ceci annonce bien des difficultés auxquelles nous aurons à faire face. Il est vrai que la situation de la métropole de Tours, on le voit sur la carte de France, est déjà une difficulté parce qu'elle est dans le centre de la France et que toutes les métropoles sont à la périphérie et près des frontières, ce qui bien sûr favorise les échanges et permet de bénéficier de la dynamique des pays voisins. Ce n'est pas pour cela que l'on part avec un handicap majeur, mais je voulais dire uniquement que l'on aura besoin de toutes les énergies. Je crois que ce qu'avait instauré Jean GERMAIN au sein de Tour(s)plus, c'est-à-dire cette cohabitation pacifique et créative qui a été reprise intégralement par le Président BRIAND désormais et qui en a fait son credo, sera absolument nécessaire et sera aussi un élément important de réussite pour notre métropole. Mais, sachons qu'il va falloir se relever les manches, et être métropole ne suffira pas au succès »

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur GARRIDO, je ne peux que souscrire à vos propos, concernant les dotations métropolitaines de dix millions d'euros supplémentaires, il y a un débat assez musclé actuellement à l'Assemblée Nationale. En effet, le député de Tours, Monsieur CHALUMEAU, lors d'une intervention qui me paraît plutôt brillante, a expliqué, entre autres, au Ministre de l'Intérieur que l'on ne pouvait pas avoir des métropoles à deux vitesses, ce qui n'aurait aucun sens ; les vingt deux métropoles sont créées et en cours d'installation, maintenant il s'agit de leur apporter les moyens promis par l'ancien gouvernement. On attend le vote définitif de la loi de finances mais le débat est en cours. Je ne doute pas que le Ministre puisse revenir sur sa première décision, s'il souhaite en tout cas que le prochain congrès des maires se déroule bien » .

La délibération suivante est adoptée :

#### **DL20171123M04 – Intercommunalité - Rapport d'activité 2016 dressé par Tours Métropole Val de Loire et ses annexes**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39

Vu le rapport d'activité de Tour(s)plus pour 2016,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 9 novembre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de Tour(s)plus pour l'année 2016.

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 15/12/2017*

*Publication : 15/12/2017*

#### **4 B. DL20171123M04B – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Pour 2016, le rapport d'activité du service public d'assainissement de Tour(s)plus a été dressé par les services de la Métropole.

Suivant l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le rapport 2016 sur l'assainissement a été exposé à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 9 novembre 2017. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public dans un souci d'amélioration de la transparence des tarifs et du fonctionnement des services transférés.

Un exemplaire du rapport annuel 2016 est mis à la disposition du public.

#### **EXTRAIT DU RAPPORT D'ASSAINISSEMENT**

Le parc du patrimoine assainissement est constitué de 16 stations d'épuration et le linéaire de réseaux atteint 1 309 km. Le nombre de postes de refoulement est passé à 233 (+ 4).



Plus de 17,7 millions de m<sup>3</sup> ont été traités sur les différentes stations d'épuration dont 16 millions de m<sup>3</sup> pour la station d'épuration de la Grange David.

La redevance assainissement a été maintenue à 1,15 € HT le m<sup>3</sup> pour l'année 2016.

### **Études et travaux sur les stations :**

- Station d'épuration de La Madeleine à Chambray-lès-Tours : les travaux de remplacement des prétraitements, commencés en 2015, ont été achevés en 2016, et l'unité a été mise en service. Le nouvel équipement, mis en œuvre dans un bâtiment couvert avec traitement des odeurs et compactage des déchets, est plus efficace et apporte une solution aux nuisances olfactives.
- Station d'épuration de Gannay à Fondettes : de nouveaux automates ont été mis en service.
- Station d'épuration de Savonnières : des travaux d'extension ont été réalisés avec la construction d'un bassin d'anoxie et la mise en place d'un système d'épaississement des boues plus efficace.
- Nouvelle station de Luynes : commencés au cours de l'été 2015, les travaux de construction se sont achevés fin 2016. Cette nouvelle unité a une capacité nominale pouvant traiter la pollution de 6 500 équivalent-habitants. Située à proximité des habitations, elle regroupe dans un seul bâtiment les différents ouvrages d'assainissement tout en préservant l'aspect environnemental du site. La chaîne de traitement est constituée d'une filière classique de prétraitement, d'un bassin biologique de type boues activées, associée à un écosystème planté qui assure la finition du traitement par une culture fixée. Cet ensemble permet de maîtriser les odeurs. Il est valorisé par sa serre fleurie qui donne un aspect de jardin botanique. Une nouvelle canalisation a été mise en place avec un rejet en Loire afin d'assurer une protection maximale de la Petite Bresme.
- Forage sous la Loire : les travaux de restructuration du poste de refoulement du Pont de la Motte à Saint-Cyr-sur-Loire ont commencé en juin 2016. La structure d'enceinte du poste constituée de pieux sécants a été réalisée en juillet et août 2016. Le terrassement de l'ouvrage a été effectué jusqu'à mi-poste. Les travaux de génie civil du poste ont repris en avril 2017 après le forage de la galerie sous fluviale. La construction du nouveau poste de refoulement s'accompagne du forage par micro tunnelier d'un imposant tunnel technique sous la Loire pour le transfert des eaux usées. Les tirs en micro tunnelier Ø 800 mm pour le raccordement au futur poste des deux collecteurs intercommunaux du Nord du territoire métropolitain sont terminés. L'enveloppe globale des travaux s'élève à près de 7 M€.  
Il a été jugé opportun de profiter des installations de micro tunnelier Ø 800, pour remplacer un tronçon ancien du collecteur intercommunal Nord sur 185 mètres de longueur dans la rue du Pain Perdu. Ces travaux supplémentaires d'un montant global de 0,4 M€ ont fait l'objet d'un avenant représentant 7 % du marché initial.

### **Études sur les réseaux et postes de relèvement :**

- Accord de programmation avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : cet accord conclu dote la Métropole de 8,2 M€ d'aides entre 2016 et 2018, pour financer un programme de travaux d'un montant global de 17 M€, l'objectif étant de maintenir l'efficacité du dispositif d'assainissement sur l'ensemble du territoire et de préserver la qualité de l'eau et des milieux naturels. Un programme de 15 opérations a été validé, l'opération majeure de l'accord étant la restructuration du poste de refoulement du Pont de la Motte.
- Étude diagnostic des réseaux du Sud de la Métropole : l'étude, qui a débuté en janvier 2016, concerne les communes de Ballan Miré, Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours, Saint-Avertin et Tours Sud. Le montant s'élève à 282 900 € HT
- Études de zonage d'assainissement : ces études définissent pour chaque commune les périmètres qui seront desservis en assainissement collectif. Les zonages doivent être régulièrement révisés en fonction de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme de chaque commune. En 2016, les révisions du zonage de Savonnières et de la Membrolle-sur-Choisille ont été réalisées.

### **Travaux sur les réseaux :**

- Travaux sur réseaux existants : réhabilitation de 10,7 km de réseaux pour un montant de près de 1,3 M€ HT (sans ouverture de tranchée) et renouvellement de 2,5 km de réseaux pour un montant de 1,5 M€ HT

- Travaux neufs : 0,66 km de réseau créé pour 275 000 € HT.
- Mise à niveau du dispositif d'assainissement de la commune de Rochecorbon : le projet d'un montant prévisionnel de 2,4 M€, comprend la construction d'un poste de refoulement sur le site de l'actuelle STEP qui sera démolie et la mise en place de 3,7 km de conduite de refoulement sur la RD 952 pour se raccorder au réseau gravitaire de Tours. Le démarrage des travaux est prévu fin 2017.
- Unité de production d'air comprimé de la ville de Tours rénovée : la seconde tranche de travaux, qui consistait à mettre en place deux compresseurs pour un secours total de l'installation, s'est achevée début 2016.

#### **Autorisations d'urbanisme** :

En 2016, 964 dossiers ont été instruits (avis relatifs aux branchements d'assainissement), en hausse de 15,31 % par rapport à 2015.

#### **Assainissement non collectif** :

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est assuré en régie. Il effectue les contrôles de projet et de réalisation des installations neuves. Il vérifie, avec une périodicité de six ans, le bon fonctionnement des installations par une visite sur site.

Le parc d'assainissement non collectif compte 3 726 dispositifs. Les visites de contrôle ont porté sur 248 installations neuves ou réhabilitées, et sur 454 installations existantes. Le taux de conformité et de bon fonctionnement des installations est de 88 %.

Depuis 2014, dans le cadre de son programme d'aide, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne subventionnait la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour les communes rurales. En 2016, cette démarche a été étendue aux communes urbaines. 86 dossiers ont pu bénéficier de la subvention en 2016.

La délibération suivante est adoptée :

### **DL20171123M04B – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-5 et L.5211-39

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'exercice 2016,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 9 novembre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'année 2016.

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 15/12/2017*

*Publication : 15/12/2017*

### **4 C. DL20171123M04C – Rapport annuel sur le prix et la qualité du traitement des déchets ménagers**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Pour 2016, le rapport d'activité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers de Tour(s)plus a été dressé par les services de la Métropole.

Suivant l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel portant sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Le rapport sur la collecte et le traitement des déchets ménagers a été exposé à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 9 novembre 2017. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public dans un souci d'amélioration de la transparence des tarifs et du fonctionnement des services transférés.

Un exemplaire du rapport annuel 2016 est mis à la disposition du public.

## **EXTRAIT DU RAPPORT SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Tours Métropole Val de Loire (TMVL) assure le service d'élimination et de collecte des déchets ménagers et assimilés des 22 communes membres. Le territoire représente 297 732 habitants répartis sur 39 000 hectares. TMVL exerce ainsi en totalité la compétence "élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés", à savoir la collecte, le tri, la gestion des déchèteries, le traitement et la valorisation.

### **Le personnel**

Au 31 décembre 2016, le service compte 274 agents et 39 agents saisonniers ou remplaçants. Le service fait appel à des sociétés privées pour certaines collectes en milieu rural et pour le transport, le tri et le traitement des déchets.

### **Le financement**

Le financement du service public de gestion des déchets est assuré par la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) dont le taux unique de 8,78 % n'a pas changé depuis 2004.

### **Le tonnage**

En 2016, le tonnage global a diminué de 0,6 % par rapport à 2015. Le tonnage total collecté et traité est de 153 786 tonnes, soit 518 kg de déchets produits par habitant et par an. Le taux global de valorisation est de 48 %, soit au-delà des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (45 %).

### **Tri et valorisation en 2016 :**

- Les déchèteries ont reçu 399 451 visites, et 44 978 tonnes ont été déposées, soit un apport moyen de 112 kg par visite.
- 29 224 tonnes de déchets verts et souches ont été traitées sur les cinq plates-formes de compostage utilisées par la Métropole.
- 1 957 tonnes d'encombrants ont été déposées sur la plate-forme de démantèlement des Douets.
- Les déchets non recyclables (78 967 tonnes) sont traités par enfouissement sur le centre de Sonzay ou le centre de Chanceaux-près-Loches.

### **Opération "Nos actions ont du poids" :**

En 2011, TMVL s'est engagée en partenariat avec l'ADEME dans un programme de prévention des déchets, avec pour objectif de réduire de 7% les déchets de la collectivité d'ici à 2015. C'est à dire un total de 7 000 tonnes soit 26 kg/habitant sur les 5 ans.

Les objectifs ont été atteints avec une réduction finale de 7,13 %.

Ce programme est terminé mais TMVL poursuit les actions en faveur de la réduction des déchets.

### **Les opérations mises en œuvre**

- Les composteurs : 18 644 composteurs ont été distribués depuis 2003 aux particuliers disposant d'un jardin, soit un taux d'équipement sur le territoire de 27,6 %.
- Le lombricompostage : 350 lombricomposteurs en fonctionnement en 2016. Cela permet de détourner et de valoriser environ 75 kg de déchets par an et par foyer.
- La Trimobile : 6 173 personnes (+ 33 %) sont venues à la Trimobile, soit pour y déposer des déchets, soit pour y demander des renseignements.

- Collecte des textiles : 128 bornes de collecte sont implantées sur le territoire.
- Stop-Pub : 25 000 étiquettes sont recensées, soit un taux d'apposition de 19 %, ce qui représente environ 1 000 tonnes de prospectus évitées par an.
- Scolaires : depuis octobre 2016, 4 prestataires ont été retenus pour faire de l'information auprès des établissements scolaires, le but étant de sensibiliser les enfants au tri et au recyclage des déchets, et plus généralement à la gestion des déchets et son impact sur l'environnement. Ainsi, 198 animations ont été proposées dans 93 écoles (4 625 élèves) pour les classes de cycle 3 (CE2 au CM2).
- Sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), 54 animations de 3 heures ont été proposées sur la thématique des déchets (840 élèves).
- Population : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, 7 ambassadeurs de collecte sont basés dans les 3 dépôts de collecte pour assurer la communication auprès de la population en matière de collecte sélective. D'autres interventions ont eu lieu pour sensibiliser le grand public : actions quotidiennes des ambassadeurs auprès des foyers, commerçants, bailleurs, résidences universitaires et maisons de retraite, visites grand public du centre de tri, informations de groupe, actions de promotion, stands et manifestations, actions sur l'Habitat collectif (mise en place d'une signalétique adaptée).

La délibération suivante est adoptée :

### **DL20171123M04C –Rapport annuel sur le prix et la qualité du traitement des déchets ménagers**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-5 et L.5211-39

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service du traitement des déchets ménagers de l'exercice 2016,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte le 9 novembre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur LAUNAY qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers de l'année 2016.

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 15/12/2017*

*Publication : 15/12/2017*

### **4 D. DL20171123M04D - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel PASQUIER, Conseiller municipal, Président du SIVOM d'adduction d'eau potable de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny en 2016, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Pour 2016, le rapport d'activité du service public de l'eau potable géré par le SIVOM d'adduction d'eau potable de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny (aujourd'hui dissout) dressé par le délégataire Véolia, a été également présenté à l'ensemble des élus des communes de Tours Métropole Val de Loire.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une collectivité ou le président de l'EPCI qui intervient dans l'organisation d'un service public de distribution d'eau potable, présente chaque année, devant son assemblée délibérante, un rapport relatif au prix et à la qualité du service de distribution d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Lorsqu'une commune a transféré ses compétences en matière d'eau potable à un EPCI, comme c'est le cas pour Fondettes, le Maire présente au Conseil Municipal, en séance publique, le rapport annuel du service.

Un exemplaire du rapport annuel 2016 est mis à la disposition du public.

## **EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

### **PATRIMOINE ET RESSOURCES**

#### **Les chiffres clés**

- 17 348 habitants desservis
- 7 610 abonnés (clients)
- 3 installations de production
- 6 réservoirs
- 294 km de réseau
- Taux de conformité microbiologique : 100 %
- Rendement du réseau : 80,3 %
- Consommation moyenne : 122 litres/habitant/jour

En tant que gestionnaire du service, la Compagnie fermière de services publics (CFSP) assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités ou tiers suivants :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	SIVOM D'AMBILLOU-PERNAY	Achat d'eau au SIVOM d'Ambillou-Pernay
achat	SIVOM DU PAYS DE LANGEAIS	Achat au SIVOM Pays de Langeais
vente	SIAEP DE SEMBLANCAY	Vente d'eau au SIAEP de Semblancay
vente	SIVOM D'AMBILLOU-PERNAY	Vente d'eau au SIVOM d'Ambillou-Pernay

### **LES FAITS MARQUANTS**

- Dans le cadre des travaux rue Ernest Dupuy à Fondettes, le SIVOM a déposé 729 mètres de longueur de canalisations.
- Dans le cadre des campagnes de recherche de fuites, trois fuites ont été décelées, dont une importante dans un bois en domaine privé. Après réparation, il a été constaté une baisse de consommation de 6 m<sup>3</sup>/h sur le secteur de Bois Farrault, soit un volume de perte en eau estimé à 52 560 m<sup>3</sup>.
- En 2016, un nombre important de prises d'eau illicites sur les poteaux incendie a été constaté (entreprises VRD, gens du voyage, hydrocurage...). La consommation est estimée à 6 132 m<sup>3</sup>.
- Le niveau d'impayé a explosé, passant de 187 € en 2015 à 12 519 € en 2016, et ce malgré le renforcement des actions de recouvrement mises en œuvre.
- Une non-conformité « plomb » a été relevée au lieu-dit « Chemin Maulnay » à Saint-Etienne-de-Chigny. L'origine du dépassement de la norme ne provient pas de la partie publique du branchement.

### **LES PRINCIPAUX INDICATEURS**

Indicateur	2016
Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC (1,64 en 2015, soit - 2,44%)	1,60
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	1 130 852
Nombre de compteurs	7 841
Capacité totale de production	8 600 m <sup>3</sup> / j

→ *Les données clientèle par commune*

<b>FONDETTES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	10 777	10 735	10 650	10 566	10 529	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	4 386	4 524	4 605	4 657	4 709	1,1%
Volume vendu (m3)	508 956	485 068	471 251	502 461	517 930	3,1%
<b>LUYNES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 137	5 191	5 387	5 380	5 327	-1,0%
Nombre d'abonnés (clients)	2 184	2 209	2 202	2 207	2 213	0,3%
Volume vendu (m3)	252 195	251 075	248 726	264 883	241 551	-8,8%
<b>SAINT ETIENNE DE CHIGNY</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 430	1 460	1 489	1 475	1 492	1,2%
Nombre d'abonnés (clients)	672	672	681	680	686	0,9%
Volume vendu (m3)	72 293	66 522	64 914	65 233	70 788	8,5%

**L'EFFICACITÉ DE LA PRODUCTION**

**Le volume prélevé**

	Débit horaire (m³/h)	Volume journalier (m³/j)
Fondettes – La Bourdonnière	150	3 000
Fondettes – Port Foucault	150	2 400
Luynes – Les Pins	160	3 200

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Volume prélevé par ressource (en m³)</b>	<b>1 091 824</b>	<b>1 086 469</b>	<b>1 062 879</b>	<b>1 173 054</b>	<b>1 121 399</b>	<b>-4,4 %</b>
Fondettes – La Bourdonnière	468 308	295 752	206 019	304 785	324 736	6,5 %
Fondettes – Port Foucault	248 120	517 844	519 475	521 627	412 668 *	- 20,9 %
Luynes – Les Pins	374 996	272 873	337 385	346 642	383 995	10,8 %

\* Baisse du volume prélevé sur les alluvions de la Loire (Port Foucault) suite aux épisodes de crues notamment qui ont imposé la mise à l'arrêt de la production.

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Volume prélevé par nature (m³)</b>	<b>1 091 824</b>	<b>1 086 469</b>	<b>1 062 879</b>	<b>1 173 054</b>	<b>1 121 399</b>	<b>-4,4 %</b>
Eau souterraine influencée	248 120	517 844	519 475	521 627	412 668	- 20,9 %
Eau souterraine non influencée	843 704	568 625	555 354	651 427	708 731	8,8 %

**Les volumes mis en distribution et vendus**

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>N/N-1</b>
Volume produit	1 088 588	1 084 502	1 060 584	1 169 569	1 116 955	- 4,4 %
Volume acheté	9 221	9 561	11 239	5 251	14 044	167,5 %
Volume vendu (à d'autres services EP)	68	47	214	256	147	- 42 %
Volume mis en distribution	1 097 741	1 094 016	1 071 609	1 174 564	1 130 852	- 3,7 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	828 938	790 719	784 891	820 038	820 241	0 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	4 506	11 946		12 539	10 028	- 20 %
Volume total vendu aux abonnés	833 444	802 665	784 891	832 577	830 269	- 0,3 %

### Nombre d'abonnements

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre d'abonnements domestiques	7 240	7 401	7 488	7 540	7 604	+ 0,8 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	4	0	4	4	0,0 %
Nombre d'abonnements autres services d'eau potable	2	2	2	2	2	0,0 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>7 244</b>	<b>7 407</b>	<b>7 490</b>	<b>7 546</b>	<b>7 610</b>	<b>+ 0,8 %</b>

### Le renouvellement des réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux moyen de renouvellement (%)	0,30	0,23	0,23	0,23	0,21
Longueur de réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) ml	250 351	250 449	250 449	250 449	250 141
Longueur renouvelée par le délégataire ml	35	0	0	0	0
Longueur renouvelée totale ml	1 221	650	80	0	729

### Les travaux réalisés par le syndicat en 2016

Commune	Date	Rue	Diamètre posé	Linéaire posé	Linéaire déposé	Diamètre déposé
Fondettes	08/2016	Chaussumiers	140 PVC	9	9	140 PVC
Fondettes	08/2016	Ernest Dupuy	140 PVC	120	120	60 ACIER
Fondettes	08/2016	Ernest Dupuy	0		150	140 PVC
Luynes	09/2016	Vallée de Vaugarau	180 PEHD	450	450	90 PVC

Commune	Date	Rue	Équipement
Fondettes	08/2016	Chaussumiers	Renouvellement d'un branchement
Luynes	09/2016	Vallée de Vaugarau	Renouvellement de 4 branchements

### L'évolution de la qualité de l'eau

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de conformité microbiologique (%)	100	96,77	100	100	100
Taux de conformité physico-chimique (%)	100	100	100	93,55	94,29

### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Variation 2015/16
Part délégataire	96,32	95,79	- 0,55 %
Part syndicale	58,46	58,46	0,00 %
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	3,72	0	- 100 %
Lutte contre la pollution	27,60	27,60	0 %
TVA	10,24	10	-2,34 %
Total (€ TTC)	196,34	191,85	- 2,29 %
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>1,64</b>	<b>1,60</b>	<b>- 2,44 %</b>

## Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2012	2013	2014	2015	2016
Fondettes – La Bourdonnière	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Fondettes – Port Foucault	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Luynes – Les Pins	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

## Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation

Collectivité: U0109 - SIVOM FONDETTES/LUYNES/ST ETIENNE

Eau

LIBELLE	2015	2016	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>1 435 759</b>	<b>1 413 153</b>	<b>-1,57 %</b>
Exploitation du service	714 647	742 061	
Collectivités et autres organismes publics	688 853	590 995	
Produits accessoires	32 260	80 097	
<b>CHARGES</b>	<b>1 460 502</b>	<b>1 438 226</b>	<b>-1,53 %</b>
Personnel	223 376	215 411	
Energie électrique	75 899	74 182	
Combustibles	0	0	
Achats d'eau	2 736	3 477	
Produits de traitement	0	364	
Analyses	7 633	9 015	
Sous-traitance, matières et fournitures	113 728	141 245	
Impôts locaux et taxes	30 360	19 931	
Autres dépenses d'exploitation	87 726	104 161	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	11 373	26 495	
<i>engins et véhicules</i>	46 667	37 323	
<i>informatique</i>	18 983	24 973	
<i>assurances</i>	5 255	274	
<i>locaux</i>	20 239	22 513	
<i>autres</i>	- 14 793	- 7 420	
Redevances contractuelles	0	50 661	
Contribution des services centraux et recherche	61 517	63 067	
Collectivités et autres organismes publics	688 853	590 995	
Charges relatives aux renouvellements	68 004	59 319	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	68 004	59 319	
Charges relatives aux investissements	35 730	36 266	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	35 730	36 266	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	58 772	68 344	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	6 169	1 788	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>- 24 742</b>	<b>- 25 074</b>	<b>-1,34 %</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 24 741</b>	<b>- 25 075</b>	<b>-1,35 %</b>

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des remarques sur cette proposition de délibération et donne la parole à Madame RENIER.

**Madame RENIER** : « Par rapport à l'actualité concernant la reprise de la compétence eau potable par la Métropole, Monsieur PASQUIER peut-il nous parler de l'actualité, de l'évolution de la délégation de service public ? »

**Monsieur PASQUIER** : « Oui, nous avons abordé cette question lors du dernier conseil municipal, et nous avons présenté le rapport concernant la DSP lors de la dernière commission aménagement urbain, le sujet a été développé par Monsieur DUPUIS, responsable du service à la Métropole »

Monsieur PASQUIER donne lecture de l'exposé présenté à la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 9 novembre dernier :



## PRÉSENTATION RENOUVELLEMENT DSP EX SIVOM

### A - Déroulement de la procédure

#### **PREAMBULE**

- Le Sivom disposait de la compétence eau potable sur son territoire jusqu'au 31/12/2016. Cette compétence a été transféré à TMVL au 01/01/2017
- Le contrat de délégation était dévolu à la société Véolia jusqu'au 30 septembre 2017
- La consultation a été lancée par l'ex Sivom et repris par TMVL et avait pour objet de confier par contrat de concession l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre des communes de Fondettes, Luynes et St Etienne de Chigny

#### **PROCEDURE**

- 9 Septembre 2016 : le conseil syndical du Sivom approuve le principe d'une concession
- Publicité le 15 décembre 2016
- Visite obligatoire le 10 janvier 2017 : 3 candidats présents : STGS, Saur et Véolia
- Remise des offres le 17 février 2017
- Commission DSP le 1<sup>er</sup> mars 2017 : 3 candidats admis : STGS, Saur et Véolia
  - ✓ Options : mise en valeur des peintures sur les réservoirs
  - ✓ Variantes : autorisées

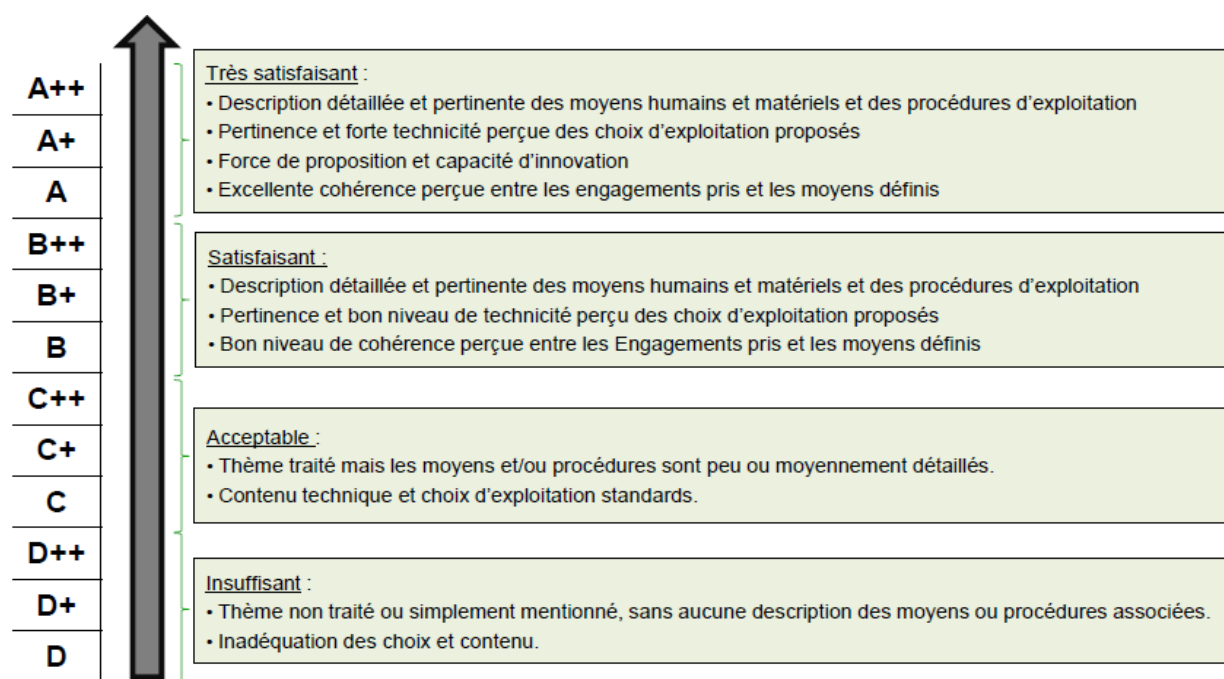
#### **Critères de jugement des offres (1)**

- Valeur technique :
  - ✓ Continuité de service
  - ✓ Moyens
  - ✓ Lisibilité
  - ✓ Relation à l'usagers
  - ✓ Enjeux associés au développement durable

#### **Critères de jugement des offres (2)**

- Valeur financière :
  - ✓ Cohérence et adéquation du compte prévisionnel d'exploitation
  - ✓ Pertinence et compétitivité de la tarification
  - ✓ Justification des charges et des montants de renouvellement

### **B - Méthodologie d'analyse proposé**



## C - Analyse des valeurs techniques

### Synthèse et appréciation

	STGS	SAUR	VEOLIA
Continuité du service	C++	B	B+
Moyens et politique d'exploitation, d'entretien, de maintenance et de renouvellement	B	B+	B++
Gouvernance, lisibilité et transparence	B	C++	A
Relations avec les usagers	B+	B+	B+
Développement durable	C+	B++	B++
<b>APPRECIATION TECHNIQUE GLOBALE</b>	<b>B</b>	<b>B+</b>	<b>B++</b>

➤ **STGS** : offre complète et globalement conforme au cahier des charges. Le candidat n'a pas prévu d'investissement en matière d'exploitation. La gestion du renouvellement n'est pas conforme au contrat. La gestion de l'astreinte mérite d'être explicitée

➤ **SAUR** : offre très complète et globalement conforme au cahier des charges. Plusieurs investissements d'exploitation. Le programme de renouvellement des compteurs paraît insuffisant.

➤ **Véolia** : offre très complète et globalement conforme au cahier des charges. Le compte de renouvellement comprend certaines opérations importantes (canalisations). Investissements intégrés.

### Option et variantes

➤ **Options** : propositions des candidats

➤ **Variantes** :

- ✓ STGS : aucune
- ✓ Saur : Redéployer l'infrastructure télérelève pour améliorer l'interopérabilité
- ✓ Véolia : Fond de travaux de 150 Keuros HT

## D - Analyse de la valeur financière

### Synthèse et appréciation

Conformément au cahier des charges, les candidats ont répondu en identifiant 2 phases : avant et après la mise en service du puits à drains rayonnants. Seul STGS propose un tarif différent.

Tarif	Actuel	STGS		SAUR	VEOLIA
		phase 1	phase 2	phase 1 et 2	phase 1 et 2
Part fixe	29,46 €	34,00 €	34,00 €	29,00 €	28,00 €
Part variable	0,5572 €	0,4770 €	0,4910 €	0,5590 €	0,5450 €

SAUR	VEOLIA	VEOLIA
Variante	Variante 1	Variante 2
29,00 €	34,00 €	26,00 €
0,5300 €	0,6750 €	0,5300 €

Part délégataire Facture	Actuel	STGS		SAUR	VEOLIA
		phase 1	phase 2		
30 m3	46,18 €	48,31 €	48,73 €	45,77 €	44,35 €
90 m3	79,61 €	76,93 €	78,19 €	79,31 €	77,05 €
120 m3	96,32 €	91,24 €	92,92 €	96,08 €	93,40 €
200 m3	140,90 €	129,40 €	132,20 €	140,80 €	137,00 €
1 000 m3	586,66 €	511,00 €	525,00 €	588,00 €	573,00 €
<b>Facture 120 m3 TTC</b>	<b>197,60 €</b>	<b>192,24 €</b>	<b>194,01 €</b>	<b>197,35 €</b>	<b>194,52 €</b>

SAUR	VEOLIA	VEOLIA
Variante	Variante 1	Variante 2
44,90 €	54,25 €	41,90 €
76,70 €	94,75 €	73,70 €
92,60 €	115,00 €	89,60 €
135,00 €	169,00 €	132,00 €
559,00 €	709,00 €	556,00 €
<b>193,67 €</b>	<b>217,31 €</b>	<b>190,51 €</b>

#### STGS

Le retrait du rachat du parc compteur, une baisse de la valorisation du renouvellement et un effort commercial ont permis une baisse de la part fixe de 2,5 € / an et de la part variable de 0,033 € / m3.

La facture 120 m3 (2<sup>ème</sup> phase) s'élève à 92,92 € HT pour la part délégataire soit -6,5% par rapport à la dernière offre.



Tour(s)plus – SIVOM F

#### SAUR

Le retrait du rachat du parc compteur et les modifications sur le renouvellement des émetteurs effort commercial ont permis une baisse de la part variable de 0,042 € / m3. La facture 120 m3 s'élève à 96,08 € HT pour la part délégataire soit -5% par rapport à la dernière offre.

Concernant la variante relative au changement de l'infrastructure télérelève, la facture 120 m3 s'élève à 92,60 € HT pour la part délégataire

#### VEOLIA

Le retrait du rachat du parc compteur et la négociation sur les modifications contractuelles ont permis une baisse de la part fixe de 2 € / an et de la part variable de 0,05 € / m3.

La facture 120 m3 s'élève à 93,40 € HT pour la part délégataire soit -7,9% par rapport à la dernière offre.

La facture 120m3 de la variante « renouvellement de canalisations » s'élève à 115 € HT.

La facture 120 m3 hors fonds de communication s'élève à 89,60 € HT

## OPTION : mise en valeur des réservoirs

Globalement inchangé

Tarif	STGS		SAUR	VEOLIA
	phase 1	phase 2	phase 1 et 2	phase 1 et 2
Part fixe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
Part variable	0,0116 €	0,0116 €	0,0310 €	0,0250 €
Impact sur tarif 120 m3	<b>1,39 €</b>	<b>1,39 €</b>	<b>3,72 €</b>	<b>4,00 €</b>

Compte tenu des frais financiers, il apparaît peu pertinent de conserver cette option.

## VARIANTE complémentaire par Veolia

Veolia a proposé une variante en intégrant des tranches de consommations

VEOLIA		Facture	VEOLIA
Variante 3			Variante 3
Part fixe	28,00 €	30 m3	43,60 €
1 à 100 m3	0,5200 €	90 m3	74,80 €
101 à 300 m3	0,5700 €	120 m3	91,40 €
> 300 m3	0,6000 €	200 m3	137,00 €
		1 000 m3	614,00 €

Compte tenu du profil des principaux gros consommateurs (centre hospitalier de Luynes, parc des sports, maison de retraite, lycée agricole → peu d'intérêt à l'échelle du contrat.

## CONCLUSION

### Les 3 offres sont économiquement très proches :

- Financièrement, la variante n°2 (sans fonds de communication) de Veolia est la plus attractive jusqu'à 200 m3, l'offre de base de STGS est la plus attractive au-delà de 220 m3.

Facture	STGS	SAUR	VEOLIA	SAUR	VEOLIA	VEOLIA
	phase 2	Base	Base	Variante	Variante 1	Variante 2
120 m3	92,92 €	96,08 €	93,40 €	92,60 €	115,00 €	89,60 €

- Les engagements de dépenses sont similaires dans les offres de base de SAUR et Veolia et significativement plus élevés que ceux de l'offre STGS (expliquant en partie l'écart de proposition tarifaire). L'offre variante de SAUR comprend des engagements complémentaires de par le renouvellement de toute la télérelève, Les offres variantes de Veolia modifient également les engagements financiers (+ 150 k€ / an pour la variante « renouvellement de canalisations » et - 15 k€ par an pour la variante « sans fonds de communication »).

- Les formules d'actualisation de STGS et SAUR sont plus attractives (selon l'analyse rétrospective).
- Le bordereau de prix est plus attractif chez STGS puis SAUR.

### Les offres techniques :

- Les offres de SAUR et VEOLIA apparaissent très proches. Le programme de renouvellement de Veolia est cependant plus pertinent que celui de SAUR (et plus facilement contrôlable). Au-delà de la sectorisation, SAUR a prévu des investissements de suivi de qualité des eaux.
- L'offre STGS apparaît moins intéressante sur certains points.

**Monsieur le Maire :** « Madame RENIER vous aviez une deuxième question ? »

**Monsieur PASQUIER :** « Evidemment tous ces éléments sont à votre disposition »

**Madame RENIER :** « Je remercie Monsieur PASQUIER de sa réponse très détaillée, bien au-delà de toute espérance. »

**Monsieur le Maire** : « Je remercie Monsieur PASQUIER d'avoir mené le SIVOM jusqu'au bout. »

La délibération suivante est adoptée :

### **DL20171123M04D - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-5 et L 1411-13,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2016,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte du 9 novembre 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur PASQUIER qui précède,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du SIVOM de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, pour l'année 2016.

*Acte certifié exécutoire*

*Réception par le Préfet : 15/12/2017*

*Publication : 15/12/2017*

## ● **Questions diverses**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame RENIER.

**Christine RENIER** : « Je voulais réitérer ma question posée le 19 septembre dernier à Monsieur LAUNAY, si vous le permettez Monsieur le Maire, il s'agissait d'une précision que vous nous aviez promise sur la restriction du périmètre de logements locatifs aidés »

**Jean-Paul LAUNAY** : « Madame Renier quand vous m'avez posé la question effectivement, je m'étais engagé à vous apporter la réponse, car vous vouliez savoir quelle était la différence entre le précédent périmètre de mixité sociale et celui qui était désormais applicable. A l'époque où vous m'avez interrogé le PLU n'était pas encore exécutoire, il l'est aujourd'hui et nous sommes en mesure de vous donner les éléments, vous le trouverez désormais sur le site internet de la Ville mais il est clair qu'il est tenu à votre disposition pour que vous puissiez le comparer avec le périmètre ancien »

**Gérard GARRIDO** : « La comparaison sera facile puisqu'il n'y avait pas de périmètre auparavant »

**Jean-Paul LAUNAY** : « Il y avait un périmètre de mixité sociale, il était défini dans le PLU »

**Christine RENIER** : « J'aurais voulu savoir si vous pouviez nous en décrire très rapidement les localisations »

**Monsieur le Maire** : « On pourra vous présenter les cartographies en commission si vous le souhaitez, ce sera beaucoup plus simple, la cartographie est obligatoire, elle existait avant et elle existe aujourd'hui puisque les services de la Préfecture en ont besoin pour analyse, on vous les présentera en toute transparence en commission. Je vous rappelle que même si vous n'appartenez pas à la commission aménagement urbain, vous avez la possibilité d'assister à cette commission si vous le déclarez 48 heures avant, le règlement intérieur du conseil municipal vous le permet et vous êtes la bienvenue. Monsieur LAUNAY le note pour la prochaine commission »

**Monsieur le Maire** : « Je vous remercie de votre présence et vous donne rendez-vous pour le prochain conseil municipal qui est prévu le 14 décembre 2017 ».

La séance est levée à 21 h 25.

Fait à Fondettes, le 21 décembre 2017

**Le Maire de Fondettes,**

**Cédric de OLIVEIRA**

Les secrétaires de séance.

**La secrétaire de la majorité,**

**La secrétaire du groupe  
Agir pour Fondettes**

**Catherine PARDILLOS**

**Christine RENIER**